

PREFET DE L'AUDE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

relatif à l'ouverture d'une enquête publique sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Glacière Narbonnaise pour l'exploitation d'une nouvelle unité de fabrication et de stockage de glace hydrique (glaçons, paillettes, ...) située sur le territoire de la commune de Lézignan-Corbières - ZAE de Caumont II - 14 rue Henri Becquerel

Par arrêté préfectoral du 16 octobre 2024, une enquête publique sur le projet susvisé, d'une durée de 32 jours, est prescrite du mardi 12 novembre 2024 au vendredi 13 décembre 2024 inclus.

Caractéristiques principales du projet :

Le projet porte sur la création d'une unité de fabrication de glace hydrique utilisant de l'ammoniac (installation classée pour la protection de l'environnement) sur la commune de Lézignan-Corbières - ZAE de Caumont II - 14 rue Henri Becquerel.

Les principales matières premières utilisées sont de l'eau de ville ainsi que des cartons et plastiques destinés au conditionnement de la glace. La consommation d'eau potable globale du site est estimée à environ 42 222 m³/an.

La production ciblée par les nouvelles installations sont :

- 90 tonnes de glaçons maximum / jour de fabrication,
- 40 tonnes de glace en écailles / jour de fabrication.

Le projet aura une emprise totale au sol de 23 970 m² répartie comme suit :

- surfaces au sol bâties : 3 360 m²
- surfaces imperméabilisées : 6 302 m²
- surfaces en espaces verts ou non aménagées : 14 308 m² .

Informations complémentaires :

Les communes concernées par le rayon d'affichage sont Lézignan-Corbières, Conilhac-Corbières, Fontcouverte, Ferrals-les-Corbières, Luc-sur-Orbieu et Boutenac.

La personne responsable du projet est :

La personne responsable du projet est : Monsieur Olivier PHALIPPOU, Directeur général, e-mail : olivier.phalippou@glacierenarbonnaise.fr / téléphone : 04-68-43-85-38 - adresse postale : SAS Glacière Narbonnaise - 29 avenue de la Tintayne - 11200 CANET. Toutes informations techniques relatives au projet pourront lui être demandées.

Désignation du commissaire enquêteur :

Monsieur Michel BLAZIN, ingénieur de l'industrie et des mines en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du 10 octobre 2024 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Montpellier. Monsieur Jean-Louis TRICOIRE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Déroulement de l'enquête :

La commune de Lézignan-Corbières est désignée siège de l'enquête.

Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier en version papier, ainsi qu'un registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur préalablement à l'ouverture de l'enquête publique seront mis à disposition du public en mairie de Lézignan-Corbières.

L'étude d'incidence environnementale figurera parmi les pièces du dossier mis à la disposition du public pendant l'enquête publique.

Les personnes intéressées pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public et s'il y a lieu, consigner leurs observations et propositions par écrit sur le registre d'enquête, ouvert à cet effet.

Le dossier sera par ailleurs consultable en version dématérialisée :

- sur le site Internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Les-dossiers-ICPE-complets-a-consulter/Autres/Glaciere-Narbonnaise-a-Lezignan-Corbieres>
- gratuitement sur un poste informatique, aux jours et heures d'ouverture au public, en mairie de Lézignan-Corbières, 42 cours de la République – 11200 Lézignan-Corbières.

Observations du public :

A compter de la date d'ouverture et jusqu'à la date de clôture de l'enquête, les observations et propositions relatives au projet pourront être :

- envoyées par courrier à la mairie de Lézignan-Corbières - Hôtel de Ville, 42 cours de la République - 11200 LEZIGNAN-CORBIERES – à l'attention de M. Michel BLAZIN, commissaire enquêteur,
- ou adressées par voie électronique, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse e-mail suivante : pref-glaciere-narbonnaise@aude.gouv.fr

Les courriels seront mis en ligne sur le site internet des services de l'État dans l'Aude au lien suivant :
<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Les-dossiers-ICPE-complets-a-consulter/Autres/Glaciere-Narbonnaise-a-Lezignan-Corbieres>

dans les meilleurs délais possibles. Les observations et propositions formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête et tenues à disposition au siège de l'enquête.

Toutes les observations, courriers et courriels réceptionnés avant la date d'ouverture et après la date de clôture de l'enquête ne pourront pas être pris en considération par le commissaire enquêteur.

Permanences du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, à la mairie de Lézignan-Corbières, 42 cours de la République - 11200 Lézignan-Corbières, aux jours et heures suivants :

- Mardi 12 novembre 2024 de 9 H à 12 H
- Mercredi 27 novembre 2024 de 14 H à 17 H
- Vendredi 13 décembre 2024 de 14 H à 17 H

Mise à disposition du rapport et des conclusions :

A réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Lézignan-Corbières et à la préfecture de l'Aude (Direction du Pilotage des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire) sur rendez-vous uniquement aux jours et heures habituels d'ouverture et sur Internet à l'adresse suivante :

<https://www.aude.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-eau-foret-chasse-risques-naturels-technologiques/Plans-et-projets-d-amenagement-susceptibles-d-impacter-l-environnement/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-ICPE/Les-dossiers-ICPE-complets-a-consulter/Autres/Glaciere-Narbonnaise-a-Lezignan-Corbieres>

Décisions prise à l'issue de l'enquête :

A l'issue de la procédure, la décision prise par le préfet du département de l'Aude sera soit une autorisation assortie des prescriptions soit un refus.